

## 30 AVENUE MONTAIGNE PARIS 75008

Paris, le 19 avril 2019

## **COMMUNIQUE FINANCIER**

## DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'Assemblée générale de Christian Dior, réunie le jeudi 18 avril 2019, a décidé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le paiement d'un dividende brut en numéraire de 6,00 euros par action.

Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 2 euros par action le jeudi 6 décembre 2018, le solde s'élève à 4 euros.

Il sera mis en paiement le lundi 29 avril 2019. Le dernier jour de négociation dividende attaché est le mercredi 24 avril 2019.

Ce communiqué est disponible sur le site web <u>www.dior-finance.com</u>.